

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE VILLE

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement numéro 742-2023 modifiant le règlement de lotissement numéro 102-2004 afin de ne plus permettre la subdivision d'un lot partiellement desservi par un puits en copropriété;

Je, soussignée, Stéphanie Myre, greffière et directrice des affaires juridiques de la Ville de Saint-Lin-Laurentides, donne avis que, lors de la séance ordinaire tenue le 23 janvier 2023, le conseil de la Ville de Saint-Lin-Laurentides a adopté le projet de règlement numéro 742-2023 modifiant le règlement de lotissement numéro 102-2004 afin de ne plus permettre la subdivision d'un lot partiellement desservi par un puits en copropriété;

Que ce projet de règlement vise à amender le règlement de lotissement de manière à modifier les dispositions relatives aux dimensions minimales des lots, par zone, par catégorie d'usage et selon la présence de services d'aqueduc et d'égout;

Qu'en vertu du 2^e paragraphe du 3^e alinéa de l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), ce règlement contient des dispositions qui s'appliquent particulièrement aux secteurs suivants :

- Jardin du Ruisseau,
- Côte Joseph,
- Lapalme,
- Marie-Reine,
- Groupe de projets – Sud,
- Cité des Pins, phase III,
- Lord,
- Projet RTS,
- Célébrité, Aviateur,
- Projet Lefebvre,
- Panneton,
- Des 3 R,
- Gagnon,
- Rêves,
- Léveillée,
- Maloin,
- Gariépy,
- Villas.

Que ce projet de règlement comporte des modifications susceptibles d'approbation référendaire;

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 8 février 2023 à 19 h, à l'hôtel de ville de Saint-Lin-Laurentides, situé au 900, 12^e Avenue. L'objet de l'assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué et de même que les conséquences de son adoption;

Que ce projet de règlement ainsi que l'illustration des zones ci-haut mentionnés est disponible pour consultation au bureau municipal de l'hôtel de ville de Saint-Lin-Laurentides au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides aux heures ordinaires de bureau;

DONNÉ à Saint-Lin-Laurentides, ce 1^{er} février 2023.

Copie originale signée

Stéphanie Myre, greffière et
directrice des affaires juridiques